ART. 59 BIS N° **944**

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITĖ - (N° 206

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 944

présenté par Mme Gaillard

ARTICLE 59 BIS

À l'alinéa 8, après le mot :

« significatif »,

insérer les mots:

« de ces activités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.